



Municipalité de Saint-Claude
295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) JOB 2N0

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
OU
COPIE DE RESOLUTION
MUNICIPALITE DE SAINT-CLAUDE

A la session régulière du Conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le lundi 7 juillet 2008 et à laquelle étaient présents son honneur le maire Monsieur Hervé Provencher et les conseillers suivants :

Mme Diane Roy
M. Jean-Paul L'Heureux
M. Robert Plante

M. Émilien Dubreuil
M. Claude Bazin

Tous formants quorum sous la présidence du Maire.

Le conseil Marco Scrosati est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, g.m.a, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé de trancher.

2008-07-19 EXAMEN STRATEGIQUE DE LA SOCIETE CANADIENNES DES POSTES

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadiennes des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres) ;

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays ;

Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises ;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population ;

Il est proposé par le conseiller Robert Plante, appuyé par le conseiller Claude Bazin et résolu

Que la municipalité de Saint-Claude indique leur opposition à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

EXTRAIT CONFORME,

CERTIFIE CE 10 JUILLET 2008

France Lavertu
Directrice générale, sec-très., g.m.a.